



MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs,
Les Conseillères Municipales et Conseillers
Municipaux

| Evolution du message : | Validé par : | Quand : | Suivi par : |
|---|--------------------------|------------|-------------|
| Décision de commencer l'élaboration du message : | Le Conseil administratif | 17.08.2022 | CL/MAU |
| Fin de l'élaboration et validation du message : | Le Conseil administratif | 17.08.2022 | CL/MAU |
| Présentation à la Commission Aménagement et Transports | La Commission | 23.08.2022 | CL/MAU |
| Vote par la Commission Aménagement et Transports | La Commission | 20.09.2022 | CL/MAU |
| Présentation à la Commission Finances, Administration et Economie | La Commission | 06.10.2022 | JT/VA |
| Présentation au Conseil Municipal : | Le Conseil municipal | 10.10.2022 | RAPPORTEUR |

CRÉDIT DE CHF 1'100'000.00 TTC

RÉAMÉNAGEMENT ET MISE EN ZONE DE RENCONTRE 20 KM/H - CHEMIN DE PRÉ-COLOMB
MISE À CIEL OUVERT DU BIEF DE PONT-CÉARD
AMÉNAGEMENT DU PARVIS CÔTÉ ROUTE DE SUISSE



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 0. INTRODUCTION | 2 |
| 1. CHEMIN DU PRÉ-COLOMB | 5 |
| 2. MISE À CIEL OUVERT DU BIEF DE PONT-CÉARD..... | 8 |
| 3. AMÉNAGEMENT DU PARVIS CÔTÉ ROUTE DE SUISSE..... | 11 |
| 4. COMMUNICATION ET CONTRÔLE..... | 13 |
| 5. PLAN FINANCIER..... | 14 |
| 6. MARCHÉ À SUIVRE..... | 15 |
| 7. CONCLUSION..... | 15 |

0. Introduction

Contexte :

Le quartier du Pré - Colomb, entre le chemin du Pré - Colomb et la route de Suisse est en pleine mutation. Un plan localisé de quartier (PLQ 29716) a été adopté par le Conseil d'Etat le 19.10.2011, pour la zone comprise entre le chemin de Pré - Colomb et la route de Suisse. Dans ce cadre - là, la construction de deux bâtiments de logements (10-12-14 chemin de Pré – Colomb et 123, 125 route de Suisse) est terminée depuis 2018 et deux autres (2-4-6 chemin de Pré – Colomb et 117, 119, 121 route de Suisse) sont actuellement en phase de réalisation (autorisation de construire DD n°111793). Ces nouveaux logements augmenteront le trafic des différentes mobilités sur ce secteur résidentiel.

La Ville de Versoix profite du développement de ce secteur pour réaménager le chemin du Pré - Colomb en zone de rencontre, dans le but d'améliorer la sécurité de la mobilité douce et de valoriser ce chemin qui fait partie d'un ensemble de cheminements à priorité piétonne dans le quartier.

Le PLQ prévoit également la mise à ciel ouvert du Bief de Pont-Céard, sur son tronçon compris entre le chemin du Pré-Colomb et la route de Suisse.

Les bâtiments (2-4-6 chemin de Pré – Colomb et 117, 119, 121 route de Suisse) seront terminés d'ici la fin de l'année, l'aménagement de surface (côté route de Suisse) doit être coordonné afin que les accès soient rendus au moment de la remise des clés.

Conformément à la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et aux recommandations cantonales, Versoix s'est engagé dans une politique de grands travaux pour la remise à ciel ouvert du bief de Pont-Céard.

Depuis 2005, la Ville de Versoix a déjà réalisé 4 étapes de remise à ciel ouvert (2005, 2006, 2008) et de renaturation du bief (2016). Sur les 920ml, seuls 100ml du bief restent canalisés.

Une dernière étape permettrait de remettre à ciel ouvert le bief sur un tronçon de près de 70m allant du km 0.3 jusqu'au km 0.4. Ce projet de renaturation est lié au PLQ 29716. Ce PLQ a défini un espace d'une largeur de 3m réservé à la mise à ciel ouvert du bief. A la demande de l'état de Genève (DT - OCEau), ce projet de renaturation a fait l'objet d'une étude de faisabilité en mars 2019.

Versoix souhaite réaliser les travaux de mise à ciel ouvert en 2022 dans la foulée des travaux urbains en cours.

Ce message est alors divisé en trois secteurs :

1. Le réaménagement du chemin de Pré-Colomb
2. La mise à ciel ouvert du Bief de Pont-Céard
3. L'aménagement du parvis côté route de Suisse



- EMPRISE PLQ 29'716**
- 1 - CHEMIN DU PRE-COLOMB**
- 2 - BIEF DE PONT-CÉARD**
- 3 - PARVIS ROUTE DE SUISSE**
- CHEMINS PIETONS**
- BÂTIMENTS CONSTRUITS, EN CONSTRUCTION OU PREVUS**

Historique et planification :

À la hauteur des premiers bâtiments terminés, il a été convenu avec les Offices cantonaux d'aménager définitivement une bande de trois mètres et de se raccorder à la voirie existante.

Une autorisation APA n°48'179 a été délivrée le 15 avril 2017 et les travaux ont été réalisés courant 2018.

Dans le cadre de l'autorisation de construire des travaux liés à la route de Suisse, une première partie du parvis situé devant les nouveaux bâtiments a été aménagée en 2018, pour permettre aux commerces de débiter leur activité.

De 2020 à 2023, entre les bâtiments terminés et le chemin de Pont-Céard, Grange construit deux nouveaux bâtiments.

Une fois ces derniers bâtiments terminés, prévu en fin d'année 2022, Versoix pourra démarrer les travaux d'aménagements de surface autour de ceux-ci.

Périmètre du projet :

Le périmètre d'intervention est situé dans la partie nord de la ville de Versoix, à l'est des voies CFF et à l'ouest de la route de Suisse.

Le chemin du Pré-Colomb est bordé de logements uniquement. A l'ouest du chemin, plusieurs bâtiments existants. A l'est, deux nouveaux bâtiments sont terminés et deux autres sont en cours de construction (DD 711793).

Le plan localisé de quartier (PLQ 29'716, approuvé par le Conseil d'Etat le 19.10.2011) prévoit la cession à la commune d'une bande de terrain d'environ 3 m de large le long du chemin de Pré – Colomb, la remise à ciel ouvert du Bief de Pont-Céard et une bande de 6 mètres côté route de Suisse.

Le chemin du Pré-Colomb a essentiellement une fonction de desserte pour les bâtiments environnants ; il permet notamment l'accès à plusieurs parkings souterrains privés.



1. Chemin du Pré-Colomb

Aménagement de l'espace public et itinéraire de mobilité douce

Outre l'amélioration des conditions de sécurité et de confort, la densification du quartier est l'occasion pour la commune de sécuriser et de valoriser le chemin du Pré-Colomb pour les habitants des immeubles voisins : ce dans une logique de continuité des itinéraires de mobilité douces et d'aménagements des espaces publics existants

Plan directeur communal

Le plan directeur de la commune de Versoix a été approuvé par le Conseil d'Etat le 28 février 2007. Sur le plan directeur des déplacements, le chemin du Pré - Colomb fait partie du réseau de desserte interne et n'est pas destiné au trafic de transit ; il doit être aménagé pour répondre avant tout aux besoins du quartier en favorisant les modes de déplacements non motorisés.

1.1 Chemin du Pré-Colomb, état existant

Actuellement, le chemin du Pré-Colomb est en zone 50 km, en impasse au nord pour le trafic motorisé, accessible au sud depuis le chemin de Pont-Céard uniquement. Le chemin est réservé aux piétons et aux cycles dans sa partie nord.

Un trottoir existe ponctuellement du côté ouest uniquement. 5 places de stationnement sont situées sur le côté ouest, et 7 places sur le côté est (cf APA 48 179 du 15.08.2017).

En 2019, quatre conteneurs enterrés en partie sud du chemin ont été construits, tenant compte des futurs logements.

Une propriété privée, ancienne maison rurale datant de fin XVIIe - début XIXe, empiète sur l'espace du chemin : ce petit bâtiment figure au recensement architectural du canton Genève (RAC - VSX - 0093) avec une évaluation intéressante et doit donc être conservé.

Le chemin du Pré-Colomb se trouve à la croisée de plusieurs cheminements piétons caractéristiques du quartier.

La construction de nouveaux bâtiments de logement le long du chemin induit une augmentation de la circulation. Afin de répondre aux exigences de sécurité pour la mobilité douce et pour améliorer le confort et la qualité de vie des habitants, le chemin est mis en zone de rencontre, du chemin de Pont-Céard au sud jusqu'au tronçon piéton en partie nord.

Réseau piétonnier

Le plan directeur des chemins pour piétons (PDCF) Indique le chemin du Pré - Colomb comme faisant partie du réseau de desserte interne à améliorer, favorisant la réduction de trafic et l'aménagement en zone de rencontre.

Le chemin du Pré-Colomb se situe au croisement de 3 parcours majeurs : la route de Suisse, l'allée Choiseul, reliant le lac au site d'Ecogia et le chemin des écoliers, axe piétonnier et cyclable à favoriser.

Stationnement

Il existe actuellement 5 places de stationnement de courte durée sur le chemin du Pré - Colomb en zone bleue, avec macaron (secteur Versoix - la - Ville Ouest) pour les ayant - droits. Ces places seront maintenues et déplacées de l'autre côté du chemin.

Par ailleurs, 7 places de stationnement ont été créées devant les bâtiments 10-12-14 chemin de Pré - Colomb, dans le cadre du premier aménagement réglé par l'APA 48 179 du 15.08.2017. Ces places sont en zone bleue avec macaron, comme les places côté ouest du chemin.

Réseau routier

Le plan directeur du réseau routier 2016 localise le chemin du Pré-Colomb en réseau de quartier.

Selon le plan directeur des déplacements, le chemin du Pré-Colomb se situe en zone de circulation modérée (zone 30km/h).

Photos de l'existant



Entrée du chemin, partie sud.



Partie centrale. Vue des nouveaux bâtiments.
La largeur du chemin à cet endroit montre la largeur définitive.



Partie nord. L'alignement futur est donné par le côté extérieur des places de parc



Passages piéton perpendiculaires existants.



Ancienne maison rurale datant de fin XVIIIe-début XIXe, figurant au RAC avec la valeur « intéressant ». Le bâtiment empiète sur le chemin d Pré-Colomb.

1.2 Caractéristiques du projet

Objectifs

Les objectifs de la création de zone de rencontre sur le chemin du Pré - Colomb sont :

- Augmenter la sécurité et le confort aux abords des bâtiments d'habitation
- Améliorer la sécurité des usagers lents (piétons et cyclistes) et les plus exposés (enfants, personnes âgées)
- Assurer une cohabitation conviviale des différents modes de déplacement Valoriser les espaces publics.
- Concrétiser les options prévues dans le plan directeur communal.

Principes d'aménagement

Le chemin de Pré-Colomb est aménagé en zone de rencontre 20 km/h, en impasse entre le chemin de Pont-Céard et la partie piétonne au nord. Il est élargi côté ouest, grâce à la cession au domaine public prévue par le PLQ 29'716.

Les 5 places de stationnement existantes côté jura sont déplacées côté lac. L'ensemble des places de stationnement sera ainsi regroupé sur le côté est du chemin, en conformité avec le PLQ. Ces places sont incluses dans le secteur « Versoix-la-Ville Ouest » et sont converties en places de stationnement de courte durée, en zone bleue, avec macaron pour les ayant - droits. Un arrêté a été adopté par l'OCT le 27 avril 2017, et le nouveau régime de stationnement (avec macaron) est en place depuis l'été 2017 sur l'ensemble de la commune de Versoix.

Le trottoir existant est supprimé et 8 arbres sont plantés.

Un revêtement en béton désactivé sera utilisé pour les places de stationnement (dito ce qui a déjà été réalisé devant les adresse 10-12-14 chemin de Pré - Colomb).

Une différenciation de revêtement sera réalisée pour marquer les chemins piétons croisant le chemin du Pré-Colomb, contrastant avec l'enrobé standard mis en place sur l'ensemble du chemin. IDEM pour l'entrée du chemin du Pré-Colomb, un trottoir traversant sera aménagé et différencier avec un revêtement marquant la transition avec le reste du réseau de circulation. Des totems seront implantés sur la chaussée ou en bordure de chaussée.

Des bancs publics sont disposés le long du chemin.

L'éclairage public est amélioré, les éclairages sont remplacés par des luminaires LED modernes permettant leur gestion à distance et équipés de détecteur de présence (dito chemin des Lombardes/Ami-Argand/Colombières/Villars).

L'élargissement du chemin est possible grâce à la cession d'une bande de terrain au domaine public obligation liée au PLQ.

2. Mise à ciel ouvert du Bief de Pont-Céard

2.1 Bief de Pont-Céard, état existant

Le périmètre du projet concerne une seule parcelle (n°4624, privé) située au 119 route de Suisse.

Actuellement, la surface réservée à la mise à ciel ouvert du bief est utilisée comme zone d'installation de chantier par les entreprises de construction du nouveau quartier.

Cette surface est dépourvue de toute végétation. Le projet ne nécessite donc aucun abattage.



Extrait du SPAGE Rive droite – Mesure Revitalisation – R01-162-47

2.2 Caractéristique du projet

La nature en ville avec la remise à ciel ouvert des cours d'eau, représente l'enjeu majeur du projet compte tenu du contexte évolutif du site et de la fréquentation attendue à l'avenir. Il s'agit de recréer un « îlot de fraîcheur » de première importance à l'échelle du nouveau quartier, actuellement en pleine mutation.

L'état final souhaité correspond à un petit cours d'eau naturel comportant des milieux de transition entre les milieux urbains et boisés périphériques. Ce tronçon présentera une pente moyenne d'environ 2,5%, ce qui permettra d'avoir une diversification des écoulements (surprofondeur, radier...).

Les contraintes foncières sont assez fortes sur ce nouveau tronçon, néanmoins les berges seront naturelles et végétalisées (pente 3H/2V).

Ce nouveau tronçon est caractérisé par :

- La création d'un cours d'eau au tracé légèrement sinueux avec une succession de faciès type « radier-mouille », permettant de retrouver une diversification des écoulements, des profondeurs et des substrats en lit mineur, et de recréer des habitats rivulaires intéressants.
- La présence de prairies riches en espèces en berges, L'ensoleillement de ce secteur sera propice aux espèces héliophiles (ex. odonates, héliophytes, reptiles).

- La présence de micro-habitats favorables aux reptiles - lézards (tas de branches, etc.).
- La végétalisation des berges (arbres et bosquets arbustifs) seront plantés de manière à diversifier les rives sans préteriter l'entretien. Les pieds de berges seront plantés en hélrophytes pour augmenter la valeur biologique du cours d'eau.
- Reconnecter biologiquement l'amont à l'aval.



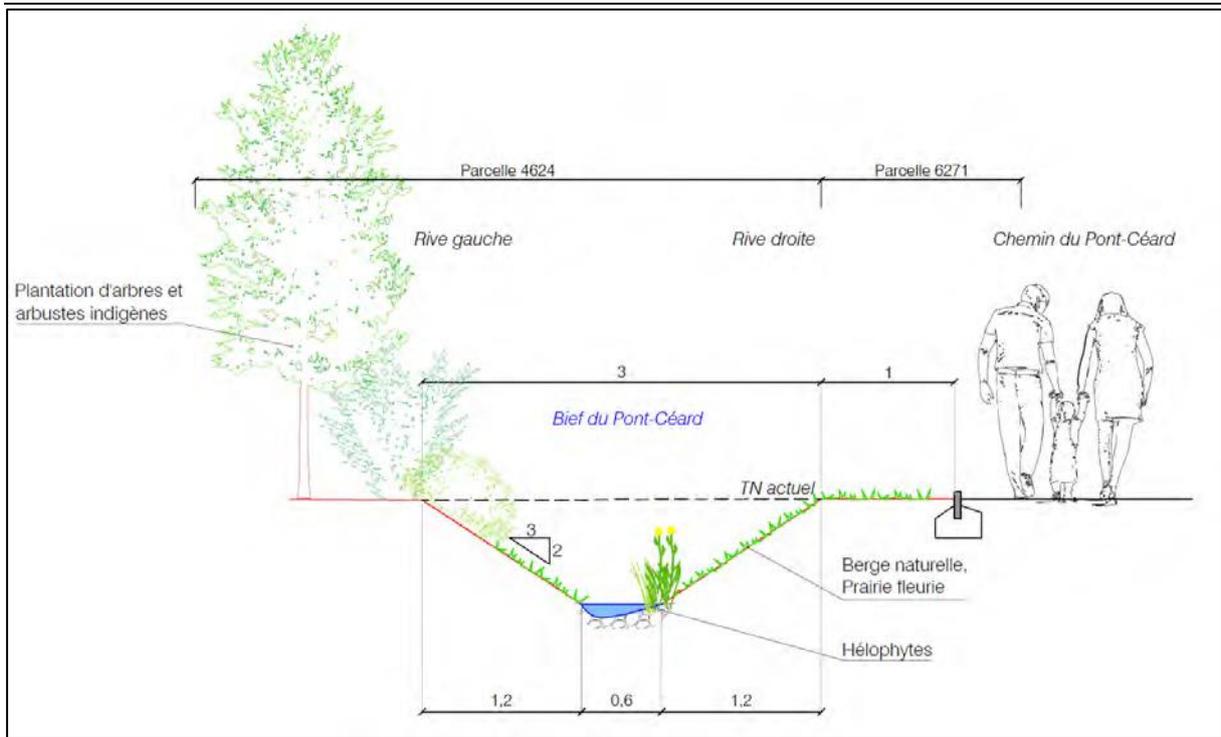
Bief de Pont-Céard, en amont du projet



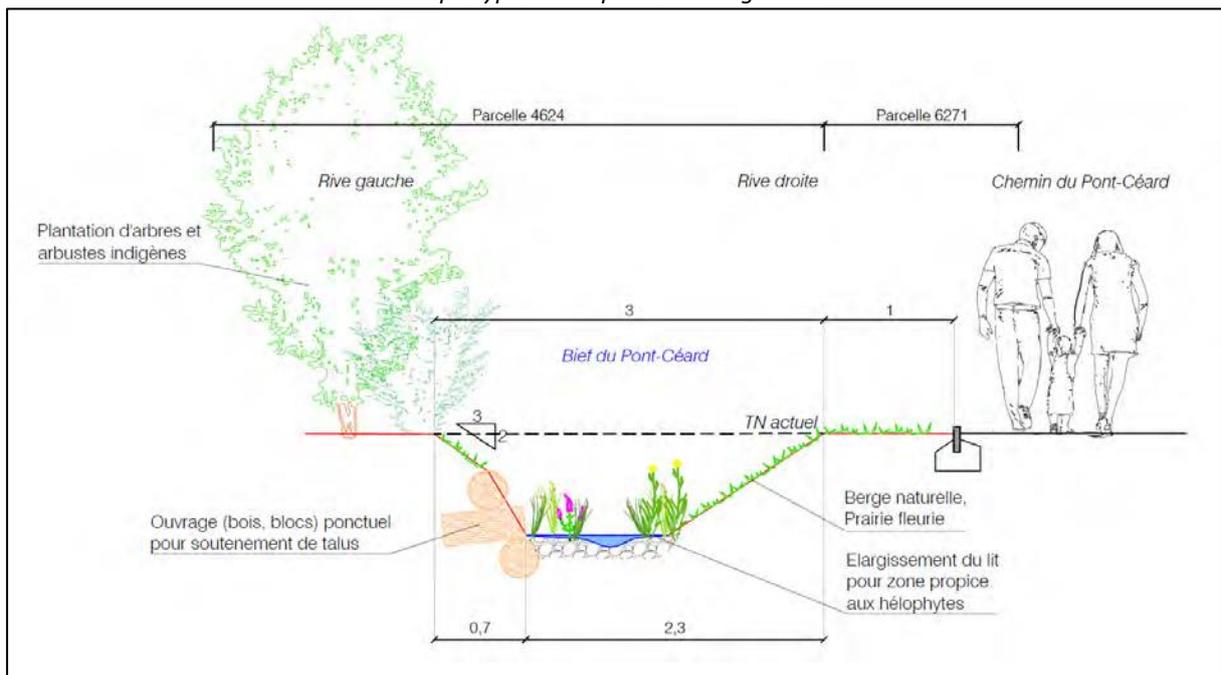
Bief de Pont-Céard, en aval du projet

Une attention particulière sera apportée à la reconstitution des sols fertiles et fonctionnels dans les secteurs mis à ciel ouvert.

Au droit de la route de Suisse et du chemin d'accès au lotissement, le bief sera maintenu sous terre. Aussi, le bief sera ponctuellement traversé par 2 ponts et par une passerelle permettant à terme le passage des pompiers.



Coupe-type : Principes d'aménagement



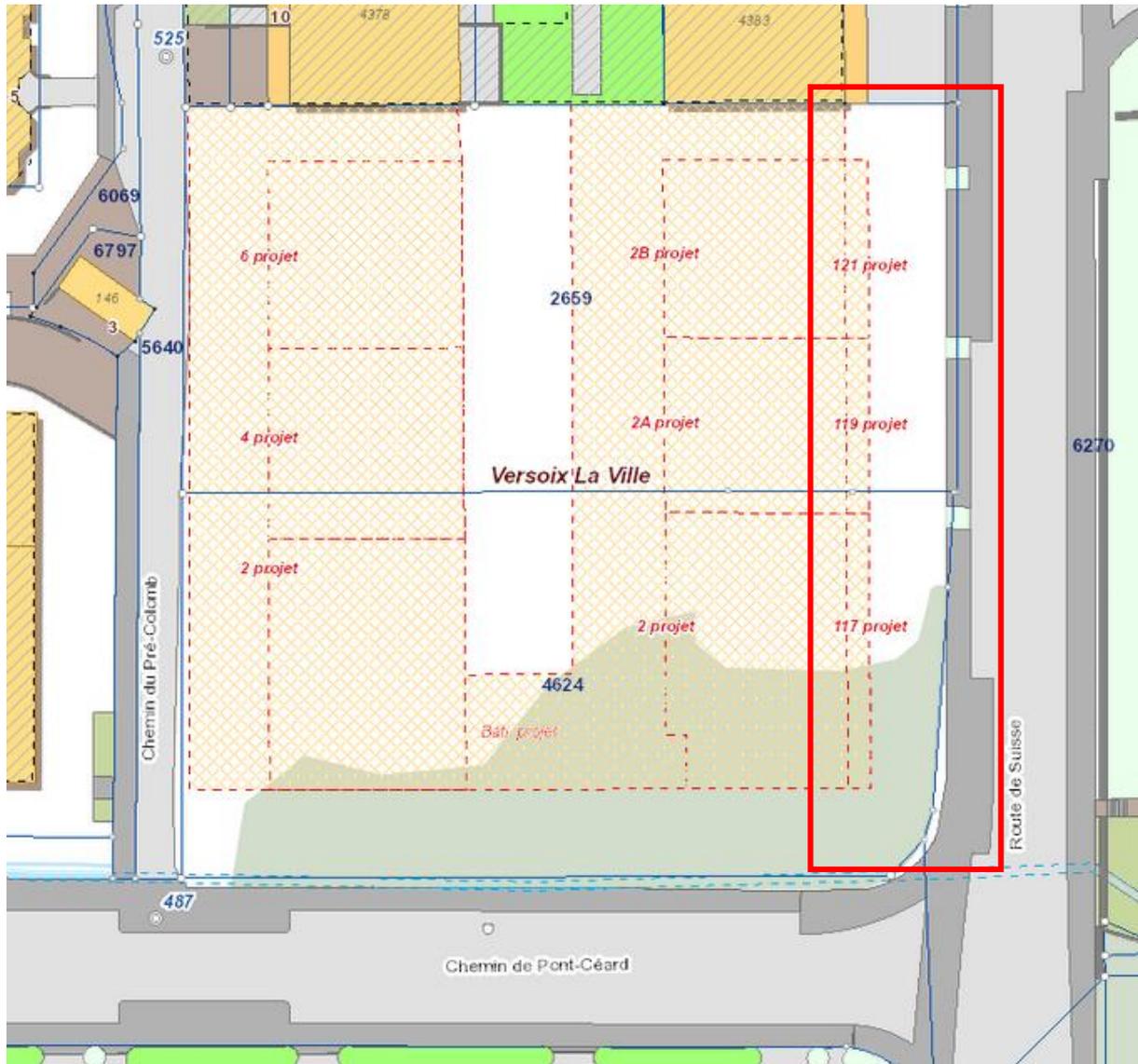
Coupe-type : Principes d'aménagement

3. Aménagement du parvis côté route de Suisse

3.1 Périmètre du projet

Le périmètre d'intervention est situé devant les nouveaux bâtiments en cours de construction (117, 119, 121 route de Suisse).

Actuellement, la surface réservée à la mise à ciel ouvert du bief est utilisée par chantier par le chantier de construction du nouveau quartier.





Parvis existant situé devant le bâtiment existant (123, 125 route de Suisse)



Parvis futur situé devant le bâtiment en construction (117, 119, 121 route de Suisse)

3.2 Caractéristique du projet

Il s'agit là d'aménager le parvis en cohérence avec ce qui a déjà été réalisé devant les n° 123, 125 route de Suisse.

Le plan localisé de quartier prévoit des commerces au rez-de-chaussée. Une gestion de l'accès est prévue afin de limiter le passage des véhicules, à l'aide de bornes escamotables. Il existe actuellement une borne, réalisée dans la première étape et une discussion sera menée par les APM et les commerces pour définir les besoins.

Cette surface carrossable aux véhicules lourds sera réalisée en béton désactivé et des ouvertures végétalisées sont prévues dans le revêtement minéral pour limiter les îlots de chaleur.

Développement durable

Environnement :

- Une surface perméable sera créée, dans laquelle les eaux de ruissellement se déverseront. La gestion des eaux de pluie par infiltration dans les îlots de plantation permet de diminuer l'arrosage. De plus, un sol perméable permet de lutter contre les îlots de chaleur.
- Les îlots de chaleur seront aussi réduits par la présence des arbres.
- La couche de base des enrobés sera composée d'environ 70% d'enrobé recyclé.
- Le choix de la grave de fondation de la route sera recyclée.
- Le béton de calage des bordures pour les bordures est de type recyclé.
- Le chemin est aménagé en zone de rencontre ce qui permet de réduire la vitesse des véhicules, ainsi que les émissions des gaz à effet de serre.
- Le remplacement de l'éclairage existant avec luminaires à LED équipés afin de permettre sa gestion à distance ainsi que de détecteur de présence permet de réduire la consommation d'électricité.
- La mise à ciel ouvert du Bief apportera un point de fraîcheur
-

Economie :

- La diminution de l'arrosage par la gestion des eaux de pluie par infiltration dans les îlots de plantation permet une rationalisation des coûts financiers.
- L'éclairage LED permet de réduire la consommation d'électricité et par extension les coûts financiers à court terme.

Social :

- La zone de rencontre créée favorise les interactions sociales, renforcées par la présence des bancs.
- La sécurisation du chemin en faveur des piétons, ainsi que la présence d'arbres, améliorent le cadre de vie. Par extension, ceci favorise les déplacements en mobilité douce et par conséquent la santé.

4. Communication et contrôle

Selon l'ordonnance fédérale sur les zones de rencontre et les zones 30 km/h, l'efficacité des mesures sera vérifiée une année après la mise en service des zones. Des observations sur le comportement des automobilistes, des comptages de trafic et des relevés de vitesse seront effectués, de même qu'une consultation des services communaux.

Suite à ces contrôles, et si nécessaire, des mesures complémentaires ou des adaptations éventuelles seront étudiées.

5. Plan financier

5.1 Chemin du Pré-Colomb

| | | |
|--|-----|---------|
| Chaussée : | CHF | 375'000 |
| - Réfection de la chaussée (y compris traitement de surface) | | |
| - Démolition diverse | | |
| - Zone en revêtement drainant | | |
| Végétation : | CHF | 70'000 |
| - Création de fosse d'arbres | | |
| - Plantations | | |
| Assainissement : | CHF | 50'000 |
| - Système d'infiltration des eaux dans le sol | | |
| Éclairage public (y compris génie civil) | CHF | 100'000 |
| Marquage et signalisation | CHF | 5'000 |
| Mobilier urbain (bancs / potelets) | CHF | 15'000 |
| Honoraires ingénieurs et géomètre | CHF | 70'000 |

Une demande de subvention sera effectuée auprès du FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain), mais seulement une fois le crédit voté. Il n'est pas possible de connaître le montant de la participation pour le moment.

SOUS-TOTAL CHF 685'000

5.2 Mise à ciel ouvert du Bief de Pont-Céard

| | | |
|-----------------------------------|-----|---------|
| Travaux de génie-civil | CHF | 150'000 |
| Honoraires ingénieurs et géomètre | CHF | 50'000 |

SIG a été sollicité les via les fonds Vitale Environnement et l'Etat de Genève (Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche) en tant que partenaires financiers afin de subventionner ce projet environnemental à 50%, soit 95'000.-

SOUS-TOTAL CHF 200'000

5.3 Aménagement du parvis côté route de Suisse

| | | |
|---|-----|----------|
| Travaux de génie-civil | CHF | 200'000 |
| Honoraires ingénieurs et géomètre | CHF | 50'000 |
| Déduction car en partie pris sur le crédit de la route de Suisse. | CHF | -100'000 |

SOUS-TOTAL CHF 150'000

5.4 Divers et imprévus (~10%)

SOUS-TOTAL CHF 90'000

TOTAL CHF 1'125'000

La préparation de ce projet a nécessité l'engagement de divers frais (lancement soumission) pour un montant d'environ CHF 25'000.00. Ces frais ont été portés dans le compte de résultats, mais n'étaient pas prévus au budget. Si un dépassement budgétaire devait être constaté lors du bouclage des comptes, un crédit budgétaire supplémentaire sera validé dans l'annexe aux comptes, conformément à l'article 51 al. 2 RAC. La demande de crédit est donc de 1'125'000.00 – 25'000.00, ce qui fait un total de **CHF 1'100'000.**

6 Marche à suivre

| | |
|---|------------|
| Commission Aménagement et Transports : préavis | 20.09.2022 |
| Commission Finances, Administration et Economie : préavis | 06.10.2022 |
| Vote Conseil Municipal | 10.10.2022 |
| Démarrage travaux (durée 6 mois) | 15.11.2022 |

7 Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif de la commune de Versoix vous invite à réserver un accueil favorable à cette demande de crédit de **CHF 1'100'000.00**.